



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 6 juin 2018

Maintien du remboursement de la désensibilisation : accès aux soins préservé, les allergologues vigilants

À la suite de l'avis de la HAS recommandant de diminuer le remboursement des traitements de désensibilisation, l'ensemble de la communauté allergologique s'est mobilisée contre une décision qui aurait constitué un recul inédit dans l'accès aux soins. La décision du gouvernement permet aux allergiques de continuer à bénéficier d'un traitement adapté à leur pathologie. Pour autant, les professionnels entendent poursuivre leur mobilisation pour prévenir tout risque à l'avenir d'un déremboursement des seuls traitements adaptés aux patients souffrant d'allergies sévères.

La désensibilisation, unique traitement qui agit sur la cause de la maladie

Le décret modifiant les conditions de remboursement des "allergènes préparés spécialement pour un seul individu" (APSI), pris par la ministre des Solidarités et de la Santé, est [paru ce jour au Journal officiel](#).

- Le remboursement des allergènes préparés spécialement pour un seul individu (APSI), sous forme de gouttes sublinguales, passe de 65% à 30% ;
- Le remboursement des comprimés sublinguaux, est rehaussé de 15% à 30%.

Malgré cette baisse du taux de remboursement des APSI, ces traitements continueront à être pris en charge par la Sécurité sociale et par les complémentaires santé.

"Les allergologues voient chaque jour, en consultation, des allergiques pour qui la désensibilisation constitue le seul traitement permettant l'amélioration de leur qualité de vie et empêchant l'aggravation de leur maladie. Un déremboursement des soins tel qu'il avait été envisagé aurait été un coup de massue pour les patients allergiques, et aurait envoyé un message incompréhensible à la population au regard des enjeux environnementaux auxquels notre pays est aujourd'hui confronté. Notre appel pour un maintien de l'accès aux soins a heureusement été entendu par la ministre", annonce Isabelle Bossé, présidente du Syndicat français des allergologues.

En décembre 2016, le gouvernement actait par arrêté l'intégration de l'allergologie comme spécialité dans le cadre de la réforme des études médicales du 3e cycle : une mesure décisive, afin de permettre la formation de professionnels en nombre suffisant, et contribuer ainsi à la meilleure prise en charge des patients.

Une grande ombre au tableau : le traitement par voie injectable, une solution qui doit être préservée aussi

Le décret prévoit néanmoins le déremboursement total des traitements de désensibilisation par voie injectable. *“La désensibilisation par voie injectable est indispensable pour certains patients, qui ne tolèrent pas les autres types de désensibilisation. **Pour cette catégorie d'allergiques, le déremboursement total du traitement signifie le retrait de l'accès à leur unique mode de soin**”*, alerte Isabelle Bossé. *“Si la France y a aujourd'hui peu recours, il en va autrement dans d'autres pays d'Europe : la désensibilisation par voie injectable représente plus de 70% des traitements de désensibilisation en Allemagne, en Espagne et aux Pays-Bas¹”*. Cette décision constitue un mauvais signal pour la population allergique.

“Nous sommes déterminés à démontrer au gouvernement le caractère indispensable de l'ensemble des traitements de désensibilisation, y compris des traitements par voie injectable, qui ne peuvent se substituer les uns aux autres au regard de la spécificité de chaque patient”, souligne Isabelle Bossé. La communauté allergologique s'engage auprès du gouvernement à conduire **des études pour démontrer l'efficacité des traitements de désensibilisation**.

Alors que 18 millions de Français souffrent aujourd'hui d'allergies, ce nombre ne cesse de croître sous l'effet du changement climatique et de l'évolution de nos modes de vie. L'Organisation mondiale de la santé estime que 50% de la population mondiale sera allergique d'ici 2050. *“La prise en charge de cette pathologie par la solidarité nationale est plus que jamais indispensable”*, conclut Isabelle Bossé.

La désensibilisation en bref :

- 300 000 patients allergiques suivent un traitement de désensibilisation
- Près d'un Français sur trois est atteint d'une ou plusieurs formes d'allergies
- Le choix du traitement fait suite à un bilan allergologique réalisé par l'allergologue. Il peut s'appliquer à tout type de personne souffrant d'allergies sévères. Selon les consensus internationaux, les enfants peuvent être désensibilisés dès 5 ans.
- L'allergie est une réaction inappropriée de l'organisme à une substance donnée (allergène). La désensibilisation consiste à habituer peu à peu l'organisme à cet allergène pour éviter cette réaction anormale de défense du corps.

Par : Association française pour la prévention des allergies (AFPRAL), Association nationale de formation continue en allergologie (ANAFORCAL), Asthme & Allergies, Fédération française d'allergologie (FFAL), Société française d'allergologie (SFA), Syndicat français des allergologues (SYFAL)

--

Contact presse : Camille KLEIN : 01 49 09 25 72 / camille.klein@tbwa-corporate.com

¹ Source : Syndicat Français des Allergologues, 2016